

## Amiante ttb - extension Mention

### Objectif

- Informer les techniciens du bâtiment sur les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante, et du dispositif législatif et réglementaire relatif à la protection des populations et des travailleurs,
- Connaître l'objectif et appliquer les modalités du repérage amiante, de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et après travaux de désamiantage : être capable de faire une inspection visuelle des surfaces traitées, être informé des modalités de réalisation des mesures d'empoussièrement,
- Être capable de rédiger un rapport de repérage incluant des conclusions, des recommandations et des mesures non ambiguës, usiter de son devoir de conseil,
- Obtenir une attestation de compétences pour exercer.

<b>Effectif</b>	15 stagiaires
<b>Coût</b>	Voir grille tarifs
<b>Durée</b>	2 jours
<b>Public</b>	

**Autre(s) stage(s) pouvant être associé(s):**

**Stage sécuritaire aux risques AMIANTE** : SS4 Sécurité amiante (voir R4412-144 et dispositions précisées dans l'alinéa 2° du R4412-94 du code du travail) Stage obligatoire pour toute personne pratiquant ou envisageant de pratiquer le repérage AMIANTE.

**Pré requis** : Pré requis formation conseillé (non obligatoire) -> Avoir des connaissances générales du bâtiment + Diagnostiqueurs possédant le Amiante I dit Amiante sans Mention.

### Pédagogie

<b>Théorie</b>	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
<b>Moyens matériels</b>	Vidéo projection.
<b>Moyens humains</b>	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

<b>Documentation</b>	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.
----------------------	---

## Programme

<b>Détail</b>	<p><b>JOUR 1 - Matin (4 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir s'équiper se protéger tant soit que l'environnement pour mener à bien une mission de repérage amiante.</li> <li>- Savoir au regard du type de mission, appliquer une méthodologie de repérage de l'amiante dans ou de l'ouvrage concerné.</li> <li>- Savoir identifier, nommer et prélever sur tous matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. - Savoir effectuer un prélèvement, l'échantillonner et l'expédier a un laboratoire en vue d'obtenir un procès verbal d'analyse, l'interpréter.</li> <li>- Savoir évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante,</li> </ul> <p><b>JOUR 1 - Après-midi (4 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être informé des modalités de réalisation et d'interprétations des mesures d'empoussièrement.</li> <li>- Être capable de rédiger un rapport de repérage amiante conforme à la réglementation (normes, arrêté de compétence...) tant de son "contenant" que de son contenu en incluant des mesures, des recommandations, des conclusions conformes, sans omettre si nécessaire de procéder à son devoir ou obligation de conseil...</li> <li>- Avoir conscience et connaissance de tous les sous domaines (diverses missions) propres à l'amiante</li> </ul> <p>Avant démolition, Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, Examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis dite inspection visuelle post désamiantage selon NF X46-021...</p> <p><b>JOUR 2 - Matin (4 heures)</b></p> <p>Programme complémentaire pour acquisition des compétences niveau mention:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en oeuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code.</li> <li>- Connaître les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.</li> </ul> <p><b>JOUR 2 - Après-midi (4 heures)».</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance d'échantillons sous scellés, mise en situation du stagiaire lui permettant l'élaboration et émission d'un rapport selon un scénario (exemple de mission avant démolition d'un ouvrage suite à mise en situation virtuelle).</li> <li>- évaluation des connaissances acquises par le stagiaire (QCM). (évaluation</li> </ul>
---------------	--

	entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées).
--	---

### **Documents délivrés**

Attestation de formation stipulant date de présence au stage et avis concernant réussite avec succès ou pas des examens (Après contrôle entre les compétences attendues et observées).

### **Remarque :**

Pré requis pour être éligible aux EXAMENS DE CERTIFICATION après FORMATION prodiguée par Ebtp:  
- FORMATION OBLIGATOIRE d'au moins 5 jours pour la Mention : Attestation de formation délivrée par EBTP.

Les thèmes sur lesquels vous allez exprimer vos acquis lors de l'examen de certification sont listés dans l'arrêté de compétence du « 2 Juillet 2018 , en annexe 3 - § 4.2.3 », et sont les suivants :

#### Programme complémentaire pour la certification avec mention

La personne certifiée titulaire de la mention définie à l'article 2 du présent arrêté, dispose en sus des compétences mentionnées aux 4.2.1 et 4.2.2 de la présente annexe, des compétences suivantes :

- connaît les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code ;
- connaît les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.